

République Française
MAIRIE DE MARCHAMP
135, rue Principale
CERIN
01680 MARCHAMP
Tél : 04 74 39 84 09
Courriel : mairie.marchamp@orange.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2023 – 20h00**

Présents : Jean Marcelli, Christophe Perret, Claire Ramondot, Michel Babolat, Gilles Blanc-Benon, Jean Paul Dassin, Christian Guigard, Dany Joseph, Yann Ramondot, Gérard Sirven

Excusés : Martial Bonnard (absent jusqu'à 20h25, votant à partir du point 4)

Nombre de votants : 10 pour les points 1, 2 et 3
11 pour les points 4 à 7
Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Claire Ramondot

Rappel de l'ordre du jour :

1. **Adoption du procès-verbal de la séance du 29 juin 2023**
 2. **Dossier de la plateforme de Cerin suite à expertise**
 3. **Convention avec la CCPA pour un service de transport à la demande**
 4. **Rénovation des moteurs de sonnerie des cloches**
 5. **Instauration de tarifs de location de matériel**
 6. **Vœu de soutien aux Missions Locales**
 7. **Modification du tableau des emplois**
- **Questions diverses**

*** **

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 juin 2023

Le maire invite les élus s'ils le souhaitent, à émettre des observations sur le procès-verbal de la séance du 29 juin 2023. Après discussion et compte tenu qu'il n'y a pas de modification à apporter au PV, il est adopté à l'unanimité.

Concernant la question diverse La fibre à Vercraz, le conseil préconise de relancer le SIEA pour être sûr que le château d'eau soit raccordé tel que prévu dans le projet.

2. Dossier de la plateforme de Cerin suite à expertise

Début septembre, le géomètre a replacé correctement les bornes cadastrales, la base de la plateforme est bien sur la propriété de la commune. La déclaration préalable est à jour.

Une expertise a eu lieu le 13 septembre 2023, en présence des deux assurances, à la demande de l'assurance du foyer Guillermaz/Souadia.

En présence des experts, les demandeurs ont essayé de faire comprendre que le parking va gêner leur tranquillité, mais sauf la remise en question du bornage, il n'y a pas d'autre sujet à évoquer ce jour-là.

L'expert doit établir son rapport, l'assurance adverse doit transmettre la demande de ses clients, et selon, une réunion du conseil sera planifiée, et en cas de procédure, le dossier sera transmis à l'avocat de la commune.

En prévision :

établir un historique depuis le projet et l'achat du bien Guillermaz/Souadia.

Faire valoir que chaque jour Mr Guillermaz/Mme Souadia prenaient des photos des travaux et aurait dû signaler un problème dès le départ.

Pour information, les travaux reprennent le mardi 19 septembre.

3. Convention avec la CCPA pour un service de transport à la demande

Pour la mise en place du service de transport à la demande « Touquan » par la CCPA, cette dernière demande la signature d'une convention de partenariat avec la commune, qui engage cette dernière à faire la promotion du service (site, illiwap, distribution de flyer en boîtes aux lettres) et de faciliter l'installation des panneaux d'arrêt.

Le premier adjoint signale que le marquage prévu à Vercraz n'a pas été respecté. A voir à l'usage s'il ne faudra pas le déplacer.

Après lecture, le conseil valide à l'unanimité la signature de la convention avec la CCPA pour le service de transport à la demande « Touquan »

4. Rénovation des moteurs de sonnerie des cloches

Les moteurs des cloches de Marchamp étant hors service, un devis a été sollicité à l'entreprises BODET CAMPANAIRE qui assure l'entretien des installations du clocher de l'église depuis plusieurs années.

Le montant total de la prestation s'élève à 5794 € HT.

Après discussion, le conseil municipal demande de voir le type de subvention qu'il serait possible d'obtenir, de valider le devis à présent, mais d'attendre le retour d'un financement éventuel avant de faire réaliser les travaux.

5. Instauration de tarifs de location de matériel

Lors des demandes de matériel par les particuliers ou associations de la commune (tables et chaises hors salle des fêtes), l'agent communal prend sur son temps de travail pour apporter et récupérer le matériel. Le conseil municipal décide, après discussions, d'appliquer un tarif de location pour les particuliers (pas pour les associations du village), à savoir :

0.50 € par chaise louée, 1,50 € par table louée, et un forfait de livraison de 20 € si la livraison est demandée.

Le conseil municipal valide ces tarifs à l'unanimité.

6. Vœu de soutien aux Missions Locales

Le maire informe le conseil que l'avenir des Missions Locales a été abordé en bureau du conseil communautaire, car elles vont devenir un service « France travail jeunes », et seront placées sous la tutelle de Pôle Emploi selon le projet gouvernemental en cours d'examen au Parlement.

L'Union Nationale des Missions Locales (UNML) a adopté des propositions dans le cadre des débats en cours sur le projet « France Travail » voulu par le Gouvernement.

Ces propositions visent à créer les conditions pour que les Missions locales, service public territorialisé et partenarial de l'insertion des jeunes présidé par des élus locaux, puissent aller encore plus loin dans la réponse au besoins des jeunes, des entreprises et des territoires, par notamment :

- Garantir un place et un rôle décisif pour les élus du bloc communal démocratiquement élus pour incarner les enjeux de leur territoire et mettre en place des stratégies territorialisées, dans France Travail.
- Refuser le projet d'algorithme d'orientation, en cours de discussion, qui nie les capacités de choix des jeunes et de diagnostic des professionnels et au contraire, permettre aux jeunes de choisir librement leur accompagnateur sans les « enfermer dans des cases ».
- Conférer au réseau des Missions Locales le rôle d'animateur des questions de jeunesse dans « France Travail » afin de mettre à profit son expertise et son savoir-faire uniques acquis tout de long de ses 40 ans d'accompagnement des jeunes vers l'emploi et l'autonomie.
- Confier le portage du Contrat Engagement Jeune au seul réseau des ML afin de mettre fin à la mise en concurrence entre acteurs du service public et ouvrir une nouvelle ère propice à une réelle coopération des membres du Service Public de l'Emploi.
- Préserver l'autonomie du réseau des Missions Locales dans sa stratégie partenariale, notamment avec les employeurs et partenaires publics et associatifs locaux, pour ne pas nuire à son agilité.

Après échanges, le conseil municipal décide à l'unanimité de soutenir l'action du l'UNML, rappelle son attachement fort aux actions, à l'autonomie et aux modalités de gouvernance des Missions Locales, et soutient les propositions du réseau dans les débats en cours sur « France Travail ».

7. Modification du tableau des emplois

Le Maire informe le conseil de la démission de l'agent technique du poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe contractuel d'une durée hebdomadaire de 8h00.

L'agent communal en place actuellement employé au poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe réalisant actuellement 10h hebdomadaire , accepte de prendre les heures de l'agent démissionnaire.

Le grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe 1^{er} échelon à pouvoir est désormais de 18h, pour un seul agent, et ce à partir du 1^{er} octobre.

Questions Diverses

- Autorisations d'urbanisme délivrées depuis le 29/06/2023

Lecture est faite des 5 déclarations préalables délivrées depuis le 29 juin 2023.

- Situation financière au 14/09/2024

La secrétaire et le Maire font un point de la situation financière de la commune au 14 septembre 2023. Il n'y a pas de situation particulière. Ils insistent sur le fait qu'il y a une différence d'investissement, car des subventions pour travaux sont en attente de paiement.

- Courriel de Madame BEAUDET

À la suite de la vente d'un bien sur le hameau de Vercraz entre Conand et Beaudet, il y a nécessité de mettre aux normes l'évacuation des eaux usées et eaux pluviales dans les deux constructions.

Il est proposé par le foyer Beaudet de créer un cheneau derrière sa grange pour les deux toits, et que la mairie crée un puits perdu chez eux, au bout du regard, dans la cour entre Conand et eux. Le raccord serait fait par Éric Beaudet.

Sinon, les pour les eaux pluviales, elles se déverseraient sur la voirie.

Sur le principe, le conseil est d'accord, mais demande de revoir le tarif proposé par Perrin Matériaux (1200 € le puits perdu)

➤ Point sur les travaux dans les chemins

Avec les matériaux récupérés lors des travaux de la fibre, est prévu de refaire les chemins suivants :

- Tronçon de la station de Marchamp (partie goudronnée) jusqu'au croisement, soit 130 ml,
- Sous Cerin (déjà prévu avec 3 renvois d'eau), gravier et 4^{ème} renvoi vers le lavoir, soit 120ml,
- Sous Vercraz, après le foyer Perrier.

Coût total 6350 €. Essayer de négocier ce prix à 5000 €

➤ Limitation de vitesse sur le chemin rural Sous Cerin

La question est soulevée de limiter la vitesse à 30km/h dans les chemins, pour les préserver, notamment rue du Clos, rue Fontaine et vers le foyer Perez, et le chemin Sous Cerin, jusqu'au chemin du moulin Perret.

Le conseil s'interroge sur cette nécessité, propose de relever les renvois d'eau pour faire ralentir. Il est précisé qu'un conducteur est 100% responsable en cas d'accident si une signalisation est en place.

➤ Prestation de déneigement

Le premier adjoint informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de nommer une personne ou un prestataire pour le service de déneigement qui était réalisée par Cyril Vanet auparavant. Il est demandé aux élus si l'un d'eux veut s'en charger, mais aucun ne répond favorablement.

Il est proposé de solliciter Jérémy VAUDRAY, équipé pour le faire, en utilisant la lame arrière de la commune. Le défraiement s'appliquerait à l'heure.

Il est précisé qu'il sera nécessaire d'acheter une lame avant, en sortie de saison pour bénéficier de meilleurs tarifs.

Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

➤ Entretien et débroussaillage des chemins par une entreprise

Il en est de même pour l'entretien et le débroussaillage des chemins à réaliser, notamment celui du Clos et au-dessus de chez Monsieur GROS dans les priorités.

Il est proposé de faire appel à Jeremy VAUDRAY en tant que prestataire.

Le cout horaire serait entre 56 et 58 €.

Le conseil accepte à l'unanimité.

➤ Achat de caméras de surveillance

Le maire informe le conseil de la nécessité d'installer des caméras de surveillance pour dissuader et réprimander si besoin en cas de dégradation et atteinte aux biens publics.

Les emplacements pourraient notamment être vers les toilettes et la salle des fêtes, la plateforme du musée, la barrière derrière l'église, les containers, etc.

Etant une installation très réglementée, le maire sollicite conseils et devis, et prend attache avec le ministère de l'intérieur pour connaître la réglementation.

➤ Coupes affouagères

Date limite d'inscription au 30 octobre 2023. Les coupes seront sur la montagne de Marchamp, accès piste forestière direction Lompnas, pour environ 15 coupes.

➤ Autres informations

Afin de limiter le passage de véhicules de Lompnas à Marchamp par le chemin de la cascade qui se retrouvent bloqué à la barrière de Marchamp, il est proposé de faire déposer un rocher à la limite communale Marchamp / Lompnas. En informer la commune de Lompnas

Les travaux de la cure sont terminés, les termites ont été supprimées. Les locataires demandent s'il est possible de créer un plancher dans le lieu de stockage, les solives étant déjà en place. Les matériaux sont estimés à 150 €. Le conseil est d'accord à l'unanimité.

Enfin, pour information, le portable vers l'antenne EDF a disparu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H05.

La secrétaire de séance,
Claire Ramondot

Le Maire,
Jean Marcelli